

(1)

(N° 114.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1866.

Crédits ordinaires et extraordinaires au budget de la dette publique pour le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt de 60 millions de francs et pour frais de négociation de cet emprunt⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE⁽²⁾, PAR M. LIPPENS.

MESSIEURS,

Dans la séance du 7 mars dernier, le Gouvernement a déposé un projet de loi tendant à ce que le crédit de 400,000 francs alloué pour le service des intérêts de la dette flottante, qui forme l'art. 14^{ter} du budget de la dette publique pour l'exercice 1865, soit porté à fr. 476,650-21. L'exposé des motifs de ce projet de loi justifie complètement la nécessité de ce crédit.

Les sections l'ont admis sans observations et la section centrale vous en propose, à l'unanimité, l'adoption.

Le Rapporteur,

AGG. LIPPENS.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n° 91.

(2) La section centrale présidée par M. MOREAU, était composée de MM. VAN OVERLOOP, JULLIOT, LIPPENS, VAN WAMBEKE, T'SERSTEVENS et DE KERCHOVE.